

SAINT-CONSTANT SOMME LE MAMOT DE SE RÉTRACTER

SAINT-CONSTANT, le 18 décembre 2017 - Le 15 novembre dernier, une lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) était transmise à la Directrice générale de la Ville de Saint-Constant, selon laquelle la Ville aurait attribué huit (8) contrats ayant le même objet, soit des changements organisationnels touchant divers services de la Ville, à la firme Gestion-Conseil SMI au cours des années 2015 et 2016, et ce pour un total excédant 100 000\$.

Devant ces allégations, la Ville se doit de rectifier les faits et de faire état de son total désaccord avec les propos qui sont mentionnés dans cette lettre : en aucun cas la Ville n'a eu l'intention d'éluider l'application de la loi et elle considère à ce jour avoir agi en conformité avec toutes ses obligations.

Les contrats qui sont en cause sont huit (8) contrats octroyés dans l'intention d'améliorer l'efficacité organisationnelle au sein de divers services de la Ville. L'application des recommandations découlant de certains de ces contrats a d'ailleurs permis à la Ville de réaliser des économies importantes.

Le premier contrat - Diagnostic de l'efficacité organisationnelle au sein du service des travaux publics - s'est soldé par la réception par la Ville d'un rapport d'étude d'efficacité organisationnelle. Il était impossible pour la Ville de connaître, dès l'octroi du premier contrat, l'ampleur du problème d'efficacité et d'évaluer tous les moyens nécessaires à mettre en œuvre par la suite. Or, d'autres éléments identifiés ont mené à la nécessité de conclure des contrats additionnels dans la foulée de l'amélioration de la productivité globale.

L'octroi de ces contrats en plusieurs étapes distinctes démontre l'intention d'assurer la saine gestion des fonds publics par la Ville ainsi que l'importance qu'elle accorde à l'évaluation de ses besoins, à la planification des projets et à l'évaluation des coûts en découlant. La transparence et la saine gestion des fonds publics sont des valeurs fondamentales au sein de la Ville de Saint-Constant.

La Ville a toujours fait preuve de prudence et de rigueur dans sa procédure d'adjudication de contrats et continuera de se conformer aux balises prévues par la loi. D'ailleurs, le 16 mars dernier, le MAMOT dans son rapport de vérification (audit) accordait la note de 100 % à la ville de Saint-Constant.

Nous tenons aussi à réitérer notre entière confiance à tous nos employés. Des progrès exceptionnels ont été effectués dans nos processus et méthodes de travail depuis 2015, ce qui a eu pour effet d'améliorer notre efficacité et notre efficience de façon marquée. Nous tenons à les féliciter et à les remercier, car sans l'apport de chacun d'eux pour mettre en application les différentes solutions trouvées, nous n'aurions pas obtenu le même succès.

-30-

Source :

Service des communications

Ville de Saint-Constant

450 638-2010, poste 7460 / communication@saint-constant.ca